

ARRÊTE n° 2025047
PORTANT AUTORISATION D'UNE
VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de PÉROUGES,

VU la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 et notamment l'article 8 ;

VU la demande présentée le 12 mai 2025 par **Monsieur Raphael MONTOLIO, Représentant de la société Trading El/Rafy Gold** pour une vente au déballage lors du « Rachat d'Or » du 09 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : **Monsieur Raphael MONTOLIO, Représentant de la société Trading El/Rafy Gold** pour une vente au déballage lors du « Rachat d'Or » du 09 juin 2025.
La vente se fera à l'hôtel La Bérangère, 145 Route de Lyon.
Les marchandises qui seront vendues sont : **- Rachat d'or d'occasion**

ARTICLE 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3: Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes à BOURG-EN-BRESSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Meximieux,
- Police Municipale de Meximieux,
- Monsieur Raphael MONTOLIO, Représentant de la société Trading El/Rafy Gold

Fait à PÉROUGES le 12 mai 2025



Le Maire,

Nathalie MICOLAS